



STOP GAZETTE

N° 27 du 11 mars 2023

L'édito

Nous entrons dans la phase finale de la modification du PLU entamée dès le début de notre mandat.

Depuis 2 ans, nous travaillons pour nous doter d'un projet d'urbanisme alliant à la fois le développement de notre village, la préservation de son cadre de vie et de ses paysages.

Nous l'avons également voulu moderne et pérenne dans le temps en prenant en considération la loi zéro artificialisation nette afin de préserver l'environnement et les terres agricoles.

Nous tâcherons de prendre en compte un maximum de remarques qui nous seront transmises dans l'intérêt communal

Nicolas Habare
votre Maire

Elaboration des Plans Locaux d'Urbanisme

Après la présentation du samedi 4 mars dernier au gymnase de Bourgogne par le cabinet DUMAY, la consultation publique a débuté.

Le dossier est consultable librement sur notre site et en mairie de Bourgogne (salle du bas) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il est également disponible de façon dématérialisée sur le site du Grand Reims via le lien ci-dessous:

<https://bit.ly/3L44a86>

Nous vous invitons à faire part de vos remarques.



Du côté des échanges

N'oubliez pas ... Cette rubrique est la vôtre !

Nous avons tous chez nous, des choses qui ne servent plus et qui pourraient servir à d'autres !

Votre voisin a besoin de couper une haie... votre enfant a besoin de soutien en mathématiques ?

Nous vous permettons de mettre en avant vos besoins et un Bourguignon-Fresnat pourra peut-être y répondre !

Si vous souhaitez mettre en avant vos demandes, n'hésitez pas à remplir le formulaire contact sur la page d'accueil de notre site bourgogne-fresne.fr

Ce mois-ci ... un besoin de covoiturage :

Pour la rentrée de septembre, un jeune homme de 16 ans en apprentissage recherche un covoiturage afin d'aller travailler dans une entreprise qui se situe à Cernay-les-Reims.

Alors, si vous faites cette route ou si vous passez vers 7h au niveau de Floralies Garden ou du magasin Carrefour de Witry-lès-Reims, vous pouvez peut-être l'aider.

Contact : Mme PERNOT au 06 13 55 06 68 ou 07 70 08 35 05

Du côté de l'atelier créatif

Utilisez la partie de la boîte sur laquelle il n'y a pas d'inscription.

Ici, nous utilisons le contour du fond de la boîte. Désolidariser le contour du fond en retirant les petites agrafes. Avec votre perforatrice, réaliser 12 trous, à distance égale les uns des autres, sur tout le pourtour.

Pour commencer, imaginez une croix à l'intérieur et percez les 4 premiers trous aux extrémités de la croix. Ensuite, il ne vous restera plus qu'à percer 2 trous entre chaque quart de cercle afin d'en obtenir 12 au total.

Choisissez un cordon pour le tissage central. Introduisez l'extrémité dans les trous afin de former un joli motif.

Réalisez un nœud avec les deux extrémités de cordon qui dépassent pour empêcher les cordons de ressortir.

Passez les cordons de couleur dans les 3 tous les plus en bas. Faites un nœud, par-dessous, pour obtenir un duo de cordon de 25cm pour chaque couleur. Dissimulez chaque nœud de cordon en ajoutant une grosse perle de couleur. Déposez un peu de colle à l'extrémité des plumes et glissez en une dans chaque perle du dessous.

Enfin, glissez une petite perle colorée sur chaque cordon et faites un nœud pour l'empêcher de glisser à la hauteur que vous souhaitez. Vous pouvez choisir de les mettre toutes à la même hauteur ou de vous amuser à les décaler selon les cordons.

Et voilà ! Votre attrape-rêve est prêt à être accroché dans la chambre !

A vous les douces nuits et la déco de chambre super chouette !



Matériel :

- *une boîte à fromage (diamètre 15cm) avec entourage en bois
- *4 grosses perles en bois colorées
- *6 petites perles colorées
- *cordons de 2mm type corde à queue de rat en satin (4 couleurs différentes)
- *3 plumes de couleurs différentes
- *une perforatrice
- *de la colle liquide
- *une paire de ciseaux

Du côté de la médiathèque

Troc de graines : Notre GRAINOTHEQUE est remplie de trésors à partager : potagères, fruitières, florales ou aromatiques, ses sachets de graines sont accessibles à tous . Tout jardinier est libre de prendre les graines de son choix, et peut en déposer dans des sachets spécifiques disponibles à la médiathèque.



CREDIT PHOTO PIXABAY

L'atelier du mois : Viens jouer avec Max et Lili !

Max rêve qu'il est abandonné, qui va venir à son secours ?

La phrase ensorcelée . Aide Max et Lili à retrouver leur mamie !

à partir de 6 ans, aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Vendredi 24 mars de 14h à 16h

Le plastique, pas fantastique ! Ciel, eau, sol, alimentation... le monde est envahi de plastiques. Quels sont les risques pour la santé et l'environnement ? Comment apprendre à s'en passer grâce à la méthode des 4R ? Vous repartirez avec votre bee's wrap fait durant l'atelier et le plein d'idées et d'astuces pour dire adieu au plastique.

En partenariat avec le CPIE des pays de l'Aisne. Places limitées / à partir de 14 ans sur réservation

Atelier séniors gratuit

Restons mobiles ... Tel est le thème de la conférence "prévention routière" organisée le vendredi 17 mars de 14h à 16h à la mairie de Beine-Nauroy .

Places limitées, réservation obligatoire auprès du CLIC au 03.26.05.74.19

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes vous prépare une belle animation pour Pâques à Fresne-les-Reims le samedi 8 avril prochain.

Retenez bien cette date pour la plus grande joie de vos enfants !

Nouvelle obligation déclarative

Une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation.

Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme dématérialisées

Le mois dernier, nous vous informions de la dématérialisation pour la transmission des demandes d'autorisations d'urbanisme à faire et de préférence par mail.

Il existe désormais une plate forme en ligne pour ces démarches :

<https://portailprou urba.grandreims.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Afin de vous aider dans cette démarche, un tuto est disponible sur notre site <https://bit.ly/3J6TVxl>

Il est vivement conseillé de passer par la plateforme mise en place.

Toutefois pour les personnes souhaitant faire la demande par papier, cette dernière restera recevable avec un seul exemplaire nécessaire.

Vous recherchez une nounou ?

Pour votre information, il reste une place chez Mme HEDIN, nourrice agréée qui habite 1 rue de l'Europe à Bourgogne.
Tél 0326975237

Le marché aux particuliers de Witry les Reims

Un marché aux particuliers est organisé le lundi 8 mai à Witry les Reims.
Règlement et fiche d'inscription disponibles sur <http://www.escal-witry.fr/> ou à l'accueil de l'Escal, 31 boulevard du Chemin de Fer.

Les boîtes à livres

Les boîtes à livres de Bourgogne et Fresne sont momentanément indisponibles.

Nos agents s'attachant à les réparer.

La récolte du Téléthon

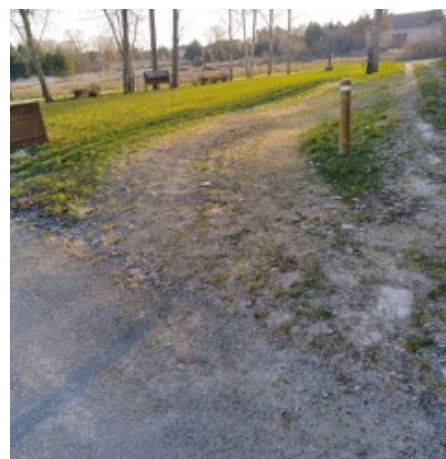
Le TELETHON, organisé par Madame Stella Mutzig a permis de récolter 355.00 €, adressé à l'AFM.
En effet, le premier marché de Noël à Bourgogne et la soirée « Apéritif Jazz », ont été très appréciés. Le petit-déjeuner du lendemain a permis des rencontres entre habitants. Un grand merci aux organisateurs, aux participants, aux bénévoles et surtout au groupe Jazz qui a gratuitement animé la soirée, comme l'an dernier.

Stop aux incivilités !

Sous prétexte de gagner quelques secondes, certains automobilistes passent par ce chemin (près de la petite mare) rue Quantinet à Fresne. Outre les dégradations occasionnées, c'est une réelle mise en danger des piétons et notamment des jeunes écoliers.

Afin de respecter le travail des agents et d'assurer la sécurité, un fil de fer a été installé entre les poteaux.

Nous vous remercions de respecter ce dispositif pour le bien être de chacun.



MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / mairie@bourgogne-fresne.fr



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie_de_bourgogne_fresne

www.bourgogne-fresne.fr

*Bulletin numérique mensuel d'informations
Editeur : Mairie Bourgogne-Fresne
Directeur de la publication : Nicolas Habare
Tirage papier par nos soins : 40 exemplaires
Numéro ISSN en cours*